

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

**Date de la convocation**

9 novembre 2020

**Date d'affichage**

9 novembre 2020

**Objet de la Délibération**

**SIGNATURE CONVENTIONS SAPEURS  
POMPIERS VOLONTAIRES**

**N° 50.2020**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le dix neuf novembre à 19h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Sylvie MATHON, David LE GUEN

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil la délibération 99/2.5 du conseil d'administration du SDIS 05 en date du 14 octobre 1999 autorisant les conventions bipartites employeurs de sapeurs-pompiers / SDIS.

Pour permettre une disponibilité opérationnelle, de formation et technique des agents Sapeurs-pompiers volontaires SPV, il convient de passer une convention avec le SDIS 05.

Il propose de passer une convention relative à la disponibilité opérationnelle, de formation et technique pour les agents concernés : Madame Fabienne Albert et Madame Noémie Faust.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer les dites conventions (annexées à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification